



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 63887

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la promesse faite le 21 juillet 2004 de faire réaliser une étude relative à l'attribution du bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires, travailleurs de l'État et assimilés, ayant participé à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie (1952-1962). Cette mesure, relevant de l'égalité du droit entre générations du « feu » devant la loi, est en attente des conclusions de ladite étude promise. Il déclarait le 21 juillet 2004 : « Je me suis engagé à conduire une démarche de clarification relative à l'attribution éventuelle de la campagne double aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit [...]. Celle-ci se déroulera en deux temps à partir du mois de juillet 2004, avec un bilan d'étape au mois d'octobre, ensuite en mars 2005 pour la présentation des conclusions au mois de mai. » Il l'interroge sur ce qu'il en est de ce second bilan d'étape prévu initialement en mars 2005.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Le rapport final vient d'être remis au ministre délégué aux anciens combattants qui a saisi le conseil d'État afin de valider les orientations proposées au plan juridique.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63887

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4148

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7950